N°518

du 27 JUILLET 2012

Pour la Patrie

L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

Editorial

Par Koffi SOUZA

CHINE-AFRIQUE : UN PARTENARIAT RENFORCÉ

La 5e conférence ministérielle du Forum de coopération sino-africain (FCSA) qui vient de se tenir à Pékin marque un pas nouveau dans la présence de la Chine en Afrique.

Le président , Hu Jintao a exposé le plan 2013-2015 que la Chine mettra en œuvre pour le continent.: "La Chine mettra à la disposition des pays africains une ligne de crédit de 20 milliards de dollars destinée en priorité à promouvoir le développement des infrastructures, de l'agriculture, de l'industrie manufacturière et des PME en Afrique", a-t-il précisé.. Les échanges commerciaux entre la Chine et l'Afrique ont atteint un niveau record de 166 milliards en 2011, plaçant la Chine au premier rang des partenaires commerciaux du continent. .

D'autre part, la Chine "augmentera le nombre de centres-pilotes agricoles en Afrique pour aider les pays africains à renforcer leur capacité de production agricole et mettra en œuvre le programme "Talents africains" pour former 30 000 personnes dans différents secteurs, fournir 18.000 bourses gouvernementales et construire des infrastructures culturelles et de formation technique et professionnelle".

La Chine "établira avec l'Afrique un partenariat sur la construction des infrastructures transnationales et transrégionales pour soutenir la planification et l'étude de faisabilité des projets, encourager les entreprises et institutions financières chinoises performantes à prendre part à la construction de ces infrastructures, comme elle aidera les pays africains à améliorer les infrastructures douanières

suite à la page 5

P.3 **Pour présenter un bon visage au prochain passage à l'EPU en 2016**

Le pouvoir se donne décembre 2012 pour actionner les recommandations de la CVJR

P. 7 Medias

L'UNESCO évalue le développement des médias au Togo

Photo: L'Union

Faure Gnassingbé, Chef de l'Etat

P.7 Genre/malgré tout l'arsenal juridique et institutionnel

Les femmes ont mauvaise connaissance de leurs droits

P.4 Programme d'actions prioritaires du gouvernement

Le tronçon Adagali-Kpélé Govié soumis à l'offre des entreprises

P.3 Prévue par la Constitution il y a 20 ans

L'Autorité se décide à créer la Haute Cour de Justice

PA-LUNION.COM

www.pa-lunion.com

- Actualités Nationales
  * Politique
  * Economie
  * Société
  * Sport
  *Culture...
- Informations Internationales
- Réflexions...

Prix: Togo, Bénin, Burkina: **250CFA** Zone CFA: **300 F** Europe et autres pays: **1 euro --- Abonnement:** Contacter **22 61 35 29** / **90 05 94 28**

Pour présenter un bon visage au prochain passage à l'EPU en 2016

Le pouvoir se donne décembre 2012 pour actionner les recommandations de la CVJR

Sylvestre D.

C'est devenu un refrain à tous les chants de contestation du pouvoir de Faure Gnassingbé. Même ceux qui ont hurlé à tue-tête, au début, que le processus est mort-né ou que c'est du bluff pour berner la communauté internationale, ne peuvent plus parler sans exiger la mise en œuvre, ici et maintenant, des recommandations de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR). En face, des ministres du défunt Gouvernement Houngbo II ont répliqué que ce n'est qu'hier que le document est transmis au Chef de l'Etat. Et qu'il faut forcément lui donner le temps de se reposer. Aujourd'hui, ça se précise. Du moins, dans la théorie. L'indication est donnée par le Plan d'actions national quinquennal de mise en œuvre des recommandations prises après le passage réussi du Togo devant le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU). Dans la perspective de réduire les cas d'impunité, l'actuel pouvoir de Lomé se donnait, en juin dernier, six (6) mois pour opérationnaliser le mécanisme de mise en œuvre et de suivi des recommandations de la CVJR. Avec pour partenaire le Système des Nations Unies et, pour institutions responsables, les

Faure Gnassingbé, Chef de l'Etat

Mgr Nicodème Barrigah, Pdt de la CVJR

ministères des Droits de l'homme, de la Justice et des Finances, la CVJR, la Primature, la Présidence de la République, les associations Cacit, Regard sur l'Humanité, Jubes et la Plateforme citoyenne Justice et Vérité. Sur la même période, il est aussi indiqué au ministère de la Justice de faire accélérer le processus d'instruction des plaintes relatives aux violences électorales de 2005. Il faut donc garder le deadline et entamer le décompte…pour mesurer la bonne foi des tenants du pouvoir.

En rappel, une pile de recommandations était faite à l'issue des dépositions, enquêtes, investigations de l'équipe de Mgr Nicodème Barrigah-Benissan. Ainsi, les réformes constitutionnelles doivent viser la mise en place de mesures garantissant de meilleures conditions pour l'alternance démocratique, avec un scrutin à deux tours. Un large consensus doit dominer les questions électorales. *«La question des reformes institutionnelles constitue un problème complexe»*, soulignait le rapport final de la CVJR. Et d'indiquer l'organisation d'une large réflexion sur la question associant hommes politiques, historiens, organisations de la société civile, juristes, sociologues en vue de déterminer les institutions en mesure de nous assurer une gouvernance adaptée à nos réalités. Le système judiciaire est en pleine crise de confiance avec le citoyen, et il faut entre autres faire fonctionner les juridictions administratives pour briser l'immunité de fait des gouvernants. En l'état actuel, le citoyen est dans l'impossibilité de demander des comptes à son Etat. Il faut adopter les textes qu'on dit en réécriture depuis un bon moment. Le recrutement des nouveaux militaires devrait se faire avec la plus grande transparence, dans toutes les régions, sans privilégier telle ou telle ethnie. Il faut éviter que des «éléments incontrôlés» ne posent des actes répréhensibles dans l'armée, la police et la gendarmerie. L'Etat a l'obligation de renforcer la primauté du droit en toutes circonstances, de garantir la liberté d'expression et de protéger les groupes sociaux. La CVJR a recommandé l'application effective de l'article 11 de la Constitution, à étendre aux recrutements effectués aussi bien dans la fonction publique que dans les sociétés d'Etat et privées. Elle a également recommandé *«aux partis de jouer leur rôle fondamental qui est la socialisation politique»*. Dans la chefferie traditionnelle, l'intronisation doit respecter les règles de forme et de fond des lois et coutumes en vigueur, l'intronisation politique est proscrite, etc.

VERBATIM *Par Eric J.*

Prise de conscience

Nous, gens de la presse, sommes beaucoup regardants de tout ce qui bouge autour de nous. C'est-à-dire que nous ne laissons rien passer sous nos mentons sans l'aborder, le traduire dans les faits ou le transformer et ce, de la manière qui nous plaise. Pourvu que cela devienne lisible, audible ou visible. Et notre objectif est atteint parce que nous avons fait de l'information.

Evidemment, faire de l'information est le premier rôle du journaliste. Seulement, chez nous au Togo, les journalistes mesurent rarement l'incidence que peut avoir une information sur la société togolaise. Le problème ne se trouve pas au niveau de la connaissance des règles qui régissent le métier, encore moins au niveau du degré intellectuel des journalistes. Mais simplement, ce sont les affiliations sociales qui conduisent la majorité à commettre des fautes déontologiques graves. Aussi, et c'est ce qui est suicidaire, la recherche effrénée de l'argent pousse-t-elle à perpétrer le crime de lèse-majesté.

Depuis quelques temps, plusieurs journalistes se plaignent d'être victimes d'attaques de la part de leurs confrères dans des médias interposés et dans des lieux publics. De la même manière, d'autres geignent aussi de faire l'objet de calomnie et d'injures auprès des autorités et personnalités. Malheureusement, cette attitude de non respect de la première règle de confraternité est versée dans le domaine public avec à l'appui des informations lourdement préjudiciables à toute la corporation. Voyons !

En effet, courant semaine dernière, suite à des émissions radiophoniques et des écrits dans les journaux, beaucoup de voix se sont élevées pour se poser des questions sur la crédibilité qu'on peut encore donner à la presse dans notre pays. Car, les gens de presse s'exposent aujourd'hui à des comportements puérils et surtout indignes au vu de la noblesse de leur fonction. Nous en faisons économie.

Notons tout de même qu'il est de notoriété de constater que les médias de part le monde sont nourris financièrement par des opérateurs économiques, des firmes et des Etats. Pourtant, les organes de presse restent crédibles dans l'accomplissement de leur fonction.

L'appartenance à des courants politiques, de pensées… reste également un fait irréfutable à la presse mondiale. Cependant, les informations données par les médias respectent les règles déontologiques du métier.

La presse togolaise ne déroge pas à ces réalités tangibles. Mais, pour retrouver ses lettres de noblesse, la presse togolaise doit être repensée par les journalistes. Cela nécessite une prise de conscience accrue. Objectivité, probité et crédibilité doivent désormais guider les journalistes dont l'unique mission demeure: "informer, éduquer et divertir."

Santé / Situation redevenue précaire des agents communautaires

Le Synphot parle d'une «injustice sans nom» à bannir

«De meilleures conditions de travail et de vie dans le secteur sanitaire pour de prestations des soins dans les hôpitaux du Togo». C'est le titre de la déclaration liminaire du Syndicat National des Praticiens Hospitaliers du Togo (Synphot) qui était ce 26 juillet 2012 en conférence de presse. De quoi *« exposer clairement et en toute franchise les raisons ayant conduit le Synphot à se faire, une fois encore, le porte-voix des milliers de travailleurs du secteur émargeant aux budgets communautaires (COGES, préfecture, commune) et qui vivent des conditions d'une précarité extrême »*. Le secteur de la santé vit encore des moments difficiles et ça risque de s'aggraver. Alors, qu'est-ce qui rend si mécontent actuellement ?

Les agents de santé qui émargent aux budgets communautaires (médecins, assistants médicaux, infirmiers, sages-femmes, diplômés d'Etat, agents d'appui, etc.) sont souvent recrutés par les communautés pour répondre à un besoin de compétence au sein de leur structure sanitaire. Ils disposent pour la plupart d'un diplôme d'Etat et mettent leur compétence au service d'une communauté. Ils perçoivent un salaire variant en fonction des moyens financiers de la communauté mais qui, souvent, reste en deçà des taux pratiqués

Cérémonie de signature de l'accord de juin 2011 entre le Synphot et le Gouvernement

dans la Fonction publique. Ils constituent presque un tiers de l'effectif du personnel de la santé et ont toujours été pris en compte dans les calculs statistiques du ministère. Ils accomplissent sur le terrain les mêmes tâches et fonctions que les agents des budgets général et autonomes et rendent d'inestimables services à la population. Ils ont été pris en compte dans le paiement des appoints annuels de 2008, 2009, 2010 et 2011. Ils ont été pris en compte dans le calcul des primes de risque lors des discussions en juin 2011. Lequel accord de juin 2011 est menacé.

« Pourtant, lorsqu'en début d'année, le ministère de la Santé a souhaité disposer de temps pour remettre de l'ordre dans l'effectif des agents communautaires, le Synphot a compris cette démarche et a appelé sa base au calme. Ayant toujours soutenu le principe d'une meilleure gestion des effectifs par le ministère de tutelle, il était primordial pour nous d'expliquer à notre base que le ministère se devait de disposer d'un tableau de bord précis pour éviter qu'une partie des primes ne soit détournée par certains agents communautaires véreux », soutient le Synphot. Et c'est ici que ça énerve. *« …en dépit de la bonne foi exprimée par le Synphot, les autorités administratives de la Santé commencent depuis peu par changer de discours, au risque de remettre en question l'accord difficilement obtenu en 2011. Le 17 juillet dernier, lors d'une rencontre avec le ministre de la Santé, ce dernier nous faisait savoir que «ces agents» ne sont pas reconnus par l'Etat et qu'il faudrait se débarrasser d'eux »*, rapporte le Syndicat.

Déjà, dans le corps des praticiens hospitaliers, on brandit l'éthique et la décence qui voudraient que de *« telles injustices sans nom soient bannies »*. Parlant d'une situation déplaisante qui n'honore pas le pays. Autrement, ces valeureux travailleurs doivent recouvrer dignité, joie, bonheur et ardeur au travail. Pis est, ils sont même *« victimes de harcèlement moral répété et insistant »*. Car on commence à leur faire comprendre qu'ils sont en situation très précaire et que, bientôt, on va leur imposer des contrats pour une durée de trois mois. La Santé est malade.

Et dire que le Gouvernement avait bien commencé. Depuis janvier 2012, le paiement des primes de risque est effectif à tous les agents du secteur de la Santé émargeant au budget général, conformément à l'accord avec le Collectif des syndicats et associations de la santé du Togo, représenté par le Synphot. Pour rappel, ces primes étaient de 3.000 francs Cfa, sans commune mesure avec ce qui est payé ailleurs dans la sous-région au regard des risques réels encourus. L'accord de juin 2011 a permis leur relèvement catégoriel et, outre les agents du budget général, les agents émargeant aux budgets autonomes ont perçu une partie de leur dû. Même si des retards sont régulièrement constatés dans les paiements.

Prévue par la Constitution il y a 20 ans

L'Autorité se décide à créer la Haute Cour de Justice

Suivant la loi fondamentale du 14 octobre 1992 (article 127), la Haute Cour de Justice est la seule juridiction compétente pour connaître des infractions commises par le Président de la République. La responsabilité politique du Président de la république n'est engagée qu'en cas de haute trahison. Plus est, cette juridiction est compétente pour juger les membres du Gouvernement et leurs complices en cas de complot contre la sûreté de l'Etat. La Haute Cour de Justice connaît des crimes et délits commis par les membres de la Cour Suprême. Elle est liée par la définition des crimes et délits ainsi que par la détermination des peines telles qu'elles résultent des lois pénales en vigueur au moment où les faits ont été commis. Pour en arriver là, la décision de poursuivre ainsi que la mise en accusation du Président de la République et des membres du Gouvernement est votée à la majorité des quatre cinquièmes (4/5) des membres de chacune des deux assemblées composant le Parlement (Assemblée nationale et Sénat), selon la procédure prévue par une loi organique. En cas de condamnation, ils sont déchus de leurs charges.

Seulement, en 20 ans d'application de la Constitution, la Haute Cour de Justice n'a jamais été créée. Des bruits provenant de l'Exécutif togolais indiquent que des dispositions sont en cours pour la mise en place de cette institution d'ici la fin d'année 2013. La parole est donnée aux partenaires dans l'optique de renforcer la lutte contre l'impunité. Légalement, la Haute Cour de Justice est composée du président et des présidents de chambres de la Cour Suprême et de quatre députés élus par l'Assemblée Nationale. Elle élit en son sein son président. Une loi organique fixé les règles de son fonctionnement ainsi que la procédure suivie devant elle.

Dans les faits, la Haute Cour est l'autre institution constitutionnelle qui manque à l'appel. Jusqu'ici, le Conseil économique et social est aussi absent, par manque de finances, selon une position officielle. *« L'Etat avait opté pour une mise en place progressive des institutions prévues par la Constitution du 14 octobre 1992, compte tenu de la disponibilité de ses ressources financières. L'adoption de la loi organique N°98-010 du 11 juin 1998 est intervenue dans le contexte des préparatifs de l'Accord*

suite à la page 4

Indice harmonisé des prix à la consommation

«Restaurants et hôtels» et «Tubercules et plantains» décollent, les Communications» cassent les prix

Jean Afolabi

Après s'être stabilisé pendant des mois sur le marché local, au grand plaisir – certainement – des clients, l'indice «Restaurants et hôtels» se décide à décoller. Il s'est situé à 115,0 en juin dernier, au même niveau que le mois qui a précédé, d'après les chiffres officiels de la direction générale de la Statistique et de la comptabilité nationale. Il venait de 113,6 puis de 114,2 de mars à avril. Mieux, en glissement annuel, à la même période que l'année précédente, l'indice «Restaurants et hôtels» s'était situé à 113,7 en juin.

Dans la famille des Produits alimentaires et boissons non alcoolisées, c'est l'évolution de l'indice «Tubercules et plantains» qui est encore spectaculaire. Il y a quatre mois, il était en dessous de 100, plus précisément à 89,2. Il passe à 107,5 le mois suivant, en avril, puis à 110,5 en mai. En juin, il s'est situé à 128,6. Soit un bon de 16,9% de mai à juin. Une progression constante de cette rubrique qui a énormément marqué le niveau général des prix à la consommation en juin 2012, tout comme «Légumes secs et oléagineux». Comme on devait s'y attendre, l'indice «Tubercules et plantains», en juin, est plus élevé en glissement annuel par rapport au 106,7 de la même période en 2011.

A l'opposée, c'est les «Communications» qui cassent les prix, notamment à l'instar des deux concurrents de la téléphonie mobile, Togocell et Moov. En mars, la direction générale de la Statistique a noté 100,9 pour l'indice «Communications». Le mois suivant, il baisse à 100,8 puis à 1007 en mai. Il s'est situé bien en dessous de 100 en juin, plus précisément à 96,9. On met cette performance à l'actif de la politique des prix pratiquée ces derniers mois par les deux opérations mobiles. Qu'ils maintiennent le cap, c'est le consommateur qui y gagne.

Entre les deux extrémités, c'est l'indice «Transports» qui semble se stabiliser. Il s'est envolé il y a quelques mois avec la révision à la hausse des prix à la pompe des carburants, et la pénurie du carburant frelaté liée à la suspension de la subvention de ces produits au Nigeria voisin. Mais, pris sur la période des cinq derniers mois, l'indice «Transports» surfe autour de 118, avec un décimal qui fluctue entre 0,2 et 0,3. Bien qu'il soit plus élevé que les 112,5 de juin de l'année dernière en glissement annuel.

Bien mieux, chez «Loisirs et culture», c'est la stabilité quasi parfaite : 102,1 sur toute la ligne. Sans aucuns commentaires, sauf qu'à ce niveau, cet indice est plus élevé que les 101,7 de juin 2011.

Programme d'actions prioritaires du gouvernement

Le tronçon Adagali-Kpélé Govié soumis à l'offre des entreprises

Une dizaine de jours à peine après Blitta-Aouda, pour lequel l'autorité recherche un surveillant-contrôleur des travaux de réhabilitation sur 48 kilomètres sur la Nationale N°1, c'est le tronçon Adagali-Kpélé Govié – qui court une distance de 12 km – qui est soumis à l'offre des entreprises désireuses, et surtout qualifiées, de réaliser sa réhabilitation. Les deux projets, qui entrent dans le cadre du Programme d'actions prioritaires du gouvernement en matière d'infrastructures routières, venaient juste de décrocher, il y a un mois, une approbation de financement de la Banque ouest africaine de développement (Boad) pour un total de 18 milliards de francs Cfa, dont 6 milliards de francs pour Adagali-Kpélé Govié, sur la Nationale N°5.

Tchamdja Andjo, Ministre sortant des Travaux Publics

Dans moins d'un mois, plus précisément à la mi-août, l'on sera fixé sur l'entreprise adjudicataire. Celle-ci devra, principalement, s'attacher à réhabiliter le tronçon et une plateforme de 10 mètres, en plus des bretelles d'accès au marché d'Adéta et à la préfecture du même lieu. Ce qui devra rajouter 1 kilomètre à la distance à couvrir, précise-t-on au ministère des Travaux publics. La tranche conditionnelle est constituée de travaux confortatifs sur le tronçon Kpalimé-Adagali et de travaux de ressurfaçage des voiries de Kpalimé et d'Atakpamé. Le tout sur un délai de 8 mois. On explique que la réalisation de ce projet permettra d'améliorer le niveau de service sur cette portion de la route Nationale N°5 (RN5) afin de faciliter les échanges nationaux et internationaux. Tout comme pour Blitta-Aouda, les compétences sont recherchées au-delà du Togo, principalement au sein de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (Cedeao).

Visiblement, Adagali-Kpélé Govié pourrait démarrer au même moment que Blitta-Aouda prévu théoriquement pour commencer en novembre. Les 12 milliards de francs à allouer à ce dernier projet devront permettre de réhabiliter le tronçon de 48 kilomètres. Cette partie – située sur le corridor Lomé-Ouagadougou – aura une largeur courante de 10 mètres dont une chaussée de 7 mètres et deux accotements de 1,5 mètre. Les travaux vont s'étaler sur 18 mois maximum, d'après le ministère des Travaux publics. L'objectif du projet, précisait la Banque ouest africaine de développement, consiste à améliorer la praticabilité du tronçon Blitta-Aouda par l'augmentation du niveau de service sur cette portion du corridor. La date probable de démarrage des travaux est fixée en novembre prochain, pour un délai d'exécution de 18 mois maximum, indique-t-on au ministère des Travaux publics.

A un moment où les autorités publiques sont à court de ressources internes pour faire face aux dépenses de plus en plus élevées des travaux de réhabilitation des infrastructures, les appuis financiers sollicités de l'extérieur constituent pour le moment les solutions à court et moyen termes. C'est dans ce cadre qu'un financement et un don de la Banque africaine de développement (Bad) viendront bientôt faire démarrer des travaux de réhabilitation et de bitumage de 150 km au Togo, sur la Nationale 1, constituant un maillon du corridor Lomé-Ouagadougou.

Prévue par la Constitution il y a 20 ans

L'Autorité se décide à créer la Haute Cour de Justice

suite de la page 3

Cadre de Lomé signé en 1999 qui devait permettre la mise en place de ces institutions (...) l'atteinte par notre pays du point d'achèvement de l'initiative PPTE lui offre une marge de manœuvre financière lui permettant ainsi d'accélérer les processus de mise en place des institutions constitutionnelles », avait répondu le Gouvernement au moment d'actualiser, en 2011, par une Commission spéciale ad hoc de l'Assemblée nationale, la loi organique N°98-010 du 11 juin 1998 portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil économique et social. Outre les consultations sur les plans/programmes économique et social ainsi que sur tout projet de texte à caractère fiscal, économique et social, on y a adjoint des questions relevant des domaines scientifique, culturel, technique et environnemental.

JUSTE PAR DES CHIFFRES

Vous autres, le saviez-vous? C'est la nouvelle rubrique de votre journal pour nous projeter quelques chiffres sur le Togo. Histoire de faire réfléchir le collège des décideurs: gouvernants, secteur privé, ONG, associations, médias, bailleurs de fonds,... Des fois, sous un air ironisant.

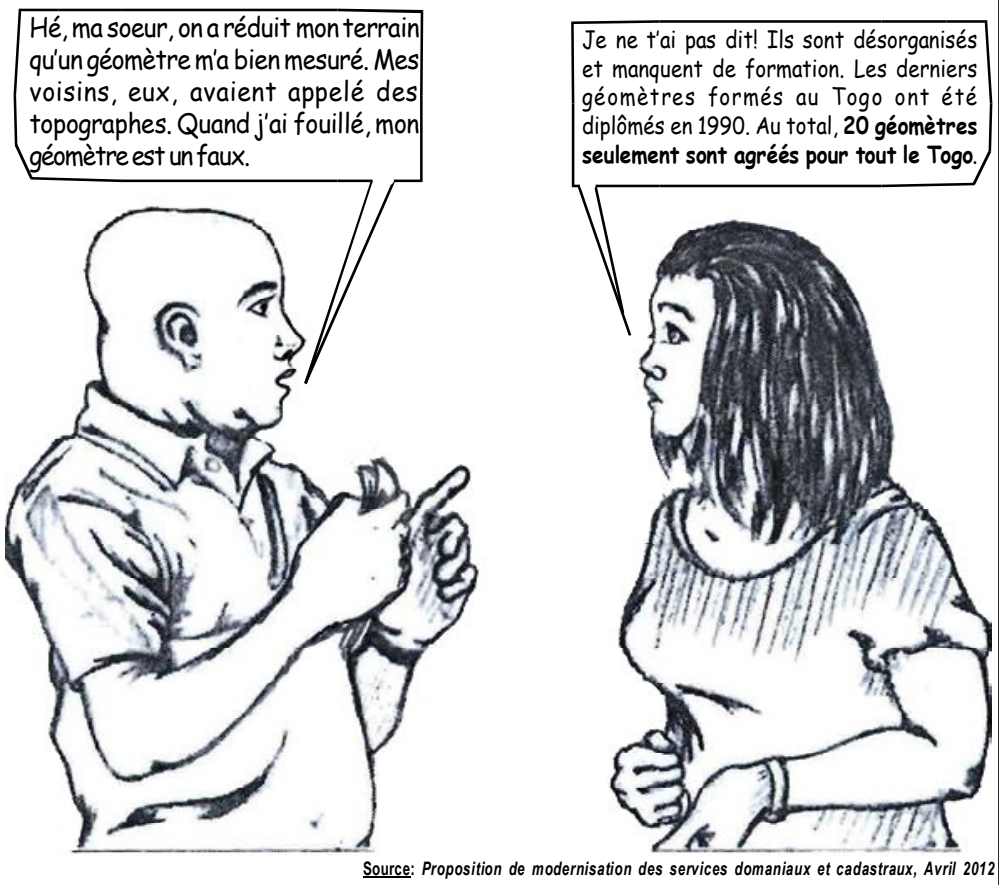

Source: *Proposition de modernisation des services domaniaux et cadastraux, Avril 2012*

Pour la production d'huiles de palme

Ecobank Capital mobilise 114 milliards Cfa pour Olam Gabon

Ecobank Capital, la banque d'investissement de Ecobank, le principal groupe bancaire panafricain, annonce avoir mobilisé l'équivalent de 228 millions de dollar, environ 114 milliards de francs Cfa, nécessaires pour clôturer la première tranche d'un prêt syndiqué pour le compte de Olam Palm Gabon (« OPG »). Cette tranche est composée de deux facilités dont l'une de 20 millions de dollars sur 10 ans et d'une autre de 208 millions de dollars sur 7 ans extensible à 12 ans. La deuxième tranche du prêt syndiqué est susceptible d'être contractée ultérieurement auprès des banques de développement internationales, indique un communiqué du groupe Ecobank.

OPG est une joint venture détenue à 70% par Olam International, un des leaders mondiaux de la gestion intégrée de la chaîne d'approvisionnement et de la transformation des produits agricoles ; et, à 30% par la République du Gabon. Les fonds levés seront utilisés pour financer les coûts de développement d'une plantation de 50 000 hectares de palmiers à huile et d'une usine de concassage au Gabon. Une fois à pleine capacité, le projet fera du Gabon l'un des principaux producteurs d'huile de palme de l'Afrique et le placerait potentiellement en position de ravir la place de la Côte d'Ivoire, premier exportateur d'huile de palme de la région.

Siège du groupe Ecobank à Lomé

Ecobank Capital a agi en qualité d'arrangeur et chef de file, en collaboraton avec deux co-arrangeurs, à savoir les banques Afreximbank et BGFI Bank Gabon. La Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale a participé en qualité de prêteur. Afreximbank, la Banque africaine d'import-export, a été créée à Abuja, au Nigeria, en octobre 1993 par les gouvernements africains, des investisseurs privés et institutionnels africains ainsi que des institutions financières et des investisseurs privés non-africains. Quand au groupe BGFI, il est un conglomérat de services financiers dont le siège est au Gabon, avec des filiales dans 10 pays d'Afrique centrale, occidentale et de l'Est. Les institutions membres servent à la fois les individus et les entreprises, avec un accent sur les petites et moyennes entreprises.

JEUX OLYMPIQUES 2012/

Gabriel Améyi, quand jeux riment avec échanges

Membre de la Commission d'Organisation des Tournois Olympiques de la FIFA depuis janvier dernier, Gabriel Améyi, président de la Fédération Togolaise de Football a assisté, jeudi, au démarrage du tournoi olympique.

Occasion pour le président de dire sa satisfaction par rapport au début de la compétition. " *C'est un honneur pour le Togo, à travers ma modeste personne, d'être présent dans l'organisation du tournoi olympique. Les Jeux olympiques constituent une occasion d'échanges avec diverses personnalités du monde des sports* ", a-t-il déclaré.

Mercredi, le tournoi olympique a démarré avec les dames. L'Afrique du Sud et le Cameroun représentent l'Afrique. Hier jeudi, la compétitin a enregistré l'entrée en lice des hommes.

Quatre sélections africaines de football, notamment l'Egypte, le Sénégal, le Maroc et le Gabon ont comme objectif de ramener une médaille. La tâche s'annonce compliquée pour ces formations car de nombreux favoris sont présents pour cette compétition : le Brésil, l'Espagne, l'Uruguay et la Grande-Bretagne.

JEUX OLYMPIQUES/

Des espoirs de médailles pour l'Afrique

L'Afrique n'est pas moins bien lotie pour décrocher nombre de médailles d'or, notamment en athlétisme aux JO de Londres qui débutent demain.

Le talent des Kényans s'est confirmé lors des derniers Mondiaux de Daegu en 2011, où les femmes ont gravi toutes les marches des podiums du marathon et du 10 000 mètres.

C'est encore un Kényan, David Rudisha, qui se présente aux JO de Londres comme le plus sérieux prétendant sur 800 mètres, fort de son titre de champion du monde.

Toujours sur la même distance, côté dames, c'est la Sud-Africaine Caster Semenya qui vise l'or, après son titre de championne du monde en 2009 à Berlin. Mais la vraie attraction dans les rangs de l'Afrique du Sud sera Oscar Pistorius, premier athlète invalide (il court avec des prothèses à la place de ses deux jambes) à participer à des Jeux olympiques. Il a été sélectionné par son Comité olympique sur 400 et 4x400 mètres.

Quant à l'Ethiopien Kenenisa Bekele, triple médaillé d'or olympique, il a choisi de renoncer au 5 000 m pour se focaliser sur son objectif majeur : décrocher un troisième titre consécutif sur 10 000 m.

Benjamin Boukpéti: "Je me dis que je ne suis pas moins médaillable qu'en 2008 "

Médaillé de bronze en canoë-kayak lors des J.O. de Pékin en 2008, Benjamin Boukpeti a offert au Togo la première médaille olympique de son Histoire. Quatre ans plus tard et revenu d'une longue blessure, il parle à starafric.com de ses objectifs et sa motivation pour aider le Togo sur le plan sportif.

Tu participer à tes 3èmes J.O dans quelques jours. Quels objectifs t'es-tu fixé pour cette compétition ?

Il y a quatre ans je me fixais comme objectif de remporter ces Jeux, deux ou trois ans après je me disais que si j'arrivais à y aller, ça serait déjà bien, et là depuis quelques semaines, je me dis que je n'ai pas moins de chances qu'en 2008 d'être médaillé. J'ai vraiment retrouvé un bon niveau, les conditions sont quand même assez satisfaisantes, et dans la mesure où je me dis que je ne suis pas moins médaillable qu'en 2008, où j'aurai même pu espérer faire l'or si j'y avais cru à ce moment là, donc maintenant j'essaye de croire à l'or, car si l'opportunité se présente, je serai prêt à la saisir.

Tous les espoirs de médaille pour le Togo reposent sur toi. Quel est ton sentiment vis-à-vis de cela ?

Je trouve que c'est une bonne chose, car le tout pays s'est beaucoup engagé. Aussi bien la population que le gouvernement, que les autorités sportives. Quand je dis qu'il y a quatre ans je visais l'or, et que deux ans plus tard je me demandais

si' j'allais aller aux Jeux, c'est parce que cette préparation au plus proche du Togo a été plus que difficile. Pour le Togo c'était vraiment une entrée réelle dans le sport de haut niveau. Il faut rappeler que l'historique du Togo se résume à une médaille olympique et une qualification en phase finale de Coupe du Monde de Football. Cet historique et notre faible expérience ne nous permettent pas de dire " okay, on reste assis sur ce qu'on sait faire ". On doit réellement tout construire, autant pour le kayak que pour les autres sports d'ailleurs, mais désormais on avance bien, et c'est une réussite. Je suis plutôt heureux de me dire que tout le Togo espère que je réussisse, car moi aussi je veux réussir, donc plus on est, mieux c'est !

Voula Papachristou exclue pour propos raciste

La triple sauteuse grecque Voula Papachristou, a été exclue mercredi 25 juillet des jeux Olympiques de Londres. Elle a été coupable d'un tweet jugé raciste et " contraires aux valeurs et aux idéaux du mouvement olympique ".

Voula Papachristou a écrit sur sa messagerie Twitter qu'" avec autant d'Africains à Londres, au moins les moustiques du Nil occidental mangeront de la nourriture maison ". Confrontée à d'innombrables critiques, elle s'est rendue compte de sa gaffe et a essayé de faire amende honorable, en publiant un communiqué de pardon. " Je demande pardon à tous mes amis et mes coéquipiers si je les ai mis dans l'embarras " écrit-elle, sans toutefois réaliser que c'est avant-tout aux Africains qu'elle doit demander pardon. Consciente à ce moment-là, qu'elle risque l'exclusion des Jeux, Voula Papachristou semble supplier l'opinion publique pour éviter la sanction suprême : "Les Jeux étaient mon rêve. Est-ce possible que je ne respecte pas les idéaux du mouvement olympique ", a-t-elle déclaré. Trop tard, le mal est fait.

C'est le comité national olympique grec qui a lui-même anticipé une sanction du CIO et exclu son athlète dans le but d'éviter une mauvaise publicité à l'échelle mondiale si le CIO se voyait contraint de le faire.

CULTURE

Formation

Des étudiants togolais et étranger sur l'architecture et les nouvelles technologies

" Archicamp Lomé 2012 " : Un atelier international sur l'architecture et les nouvelles technologies

Archichamp Lomé 2012, un atelier international sur l'architecture et les nouvelles technologies, se tient à Lomé depuis le 22 juillet à l'Ecole privée laïque " Relève 2000" de Tokoin Doumassessé. L'atelier qui s'étend sur trois semaines, rassemble des étudiants venus de France, du Mali, du Nigéria et du Togo. Organisé par l'association " L'Africaine d'architecture, une association créée en France par de jeunes étudiants et professionnels architectes, l'atelier propose des formations en architecture, anthropologie, sociologie, design, urbanisme, graphisme, etc.

L'Africaine d'architecture promeut une approche originale des questions d'architecture et d'urbanisation des villes en Afrique. Cet atelier itinérant, se reproduira tous les ans dans une ville différente, sur un thème proposé par la ville hôte, selon les organisateurs, d'après les propos rapportés sur le blog CDITogo tenu par notre confrère Charles Ayetan.

"Pour cette première édition qui se tient à Lomé au Togo, nous avons choisi de travailler sur les nouvelles technologies et l'architecture modeste, l'architecture économique,

qui mobilisent des ressources et des dynamiques locales", précise la source. L'objectif poursuivi est de "voir comment les nouvelles technologies modernes peuvent aider à faire de l'architecture modeste avec des matériaux souvent négligés".

L'atelier permettra aux participants d'en "connaitre et apprendre davantage sur le terrain, les modes de construction traditionnelle en Afrique et pouvoir les comprendre pour ensuite apporter des solutions adaptées aux besoins, aux modes de vie ici et en Amérique latine, dans les Caraïbes…".

A l'agenda de l'Achicamp Lomé 2012, des exposés et des séances de co-working (travail collaboratif) sur trois sites de la ville de Lomé à savoir, le terrain de Basketball au carrefour de Djidjolé, le site de Togbato (Lagune de Lomé) et le site de la baie d'Atikoumé.

Distinction

Double prix pour le cinéma africain en Allemagne

LA PIROGUE de Moussa Touré embarque un trophée et 30 000 euros

Pour sa 30e édition, le Festival International du Cinéma de Munich, en Allemagne a récompensé le troisième long métrage du cinéaste sénégalais Moussa Touré, LA PIROGUE. Ce film avait eu sa première mondiale au Festival de Cannes 2012 dans la section Un Certain regard où son compatriote Sembène Ousmane (père des cinémas négro-africains) avait été couronné en 2004.

Décerné au Meilleur film étranger, le prestigieux prix munichois est doté d'un confortable montant de 30 000 euros par ARRI dont le Président, Prof. Franz Kraus, accompagne la remise du prix. Le Prix a été créé par ARRI et Carl Zeiss en 2008.

Le Jury indépendant 2012 est composé de la productrice berlinoise Judy Tossell, Udo Kier (acteur allemand évoluant à Hollywood) et Ed Lachman, caméraman américain. " LA PIROGUE de Moussa Touré, une histoire de migrants sans papiers qui s'inscrit dans l'actualité, est un drame humain captivant", selon le jury

EDITORIAL

CHINE-AFRIQUE : UN PARTENARIAT RENFORCÉ

suite de la page 1

et de contrôle des marchandises afin de faciliter le commerce intra-africain".

Enfin le président Hu Jintao a annoncé que son pays "encouragera la paix et la stabilité en Afrique dans le but de créer un environnement sûr pour le développement du continent." Pékin "lancera l'Initiative du partenariat de coopération Chine-Afrique pour la paix et la sécurité afin d'approfondir sa coopération avec l'UA et les pays africains dans les domaines de la paix et de la sécurité en Afrique, fournir un soutien financier aux opérations de maintien de la paix de l'UA sur le continent".

Au moment au l'Europe est affaiblie par la crise économique et financière la Chine renforce de façon décisive son partenariat avec l'Afrique

L'UNION Pour la Patrie

Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLA G.

Genre/malgré tout l'arsenal juridique et institutionnel

Les femmes ont mauvaise connaissance de leurs droits

Etonam Sossou

Les services de l'action sociale sont généralement perçus comme purement féministes en matière de résolution de problèmes car ne défendant que les droits des femmes quels que soient leurs actes tout en fermant les yeux sur leurs devoirs et partant sur leurs responsabilités. A y voir de près, les hommes ont peur d'une chose lorsqu'on aborde les questions relatives aux droits des femmes : c'est la peur de leur rapport de force à elles. Ils craignent de perdre leur domination sur les femmes. Mais lorsqu'on aime quelqu'un, comme le dit Pierre Verdier, «*on ne discute pas ses droits et on ne cherche pas à les monnayer*».

Reconnaître à la femme des droits, c'est la reconnaître comme une personne à part entière, c'est accepter sa valeur en tant que personne humaine. Certes, en matière de textes et lois juridiques, les femmes ne peuvent plus ou ne doivent plus se plaindre comme de par le passé. De la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 en passant par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes de 1979, ainsi que la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et le Protocole à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Femmes, adopté par la 2e session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine à Maputo le 11 juillet 2003, etc., tous les textes se rejoignent d'une manière ou d'une autre (tout en n'omettant pas les insuffisances de l'un ou de l'autre texte) pour reconnaître à la femme les mêmes droits que les hommes et vont même plus loin pour donner des droits spécifiques à la femme compte tenu de sa maternité.

Est-ce pour autant que les femmes ont acquis réellement leurs droits malgré tout cet arsenal juridique et institutionnel ? L'effectivité de ces droits dans leur application pose toujours problème.

Cela, non pas seulement parce que les hommes refusent de les appliquer ou parce que les traditions sont plus prégnantes que jamais, mais tout simplement parce que les comportements ou les agissements de certaines femmes, d'une manière ou d'une autre, constituent des obstacles aux droits de la femme.

Le premier obstacle à l'application effective des droits des femmes est la méconnaissance par les femmes elles-mêmes de ce à quoi elles ont droit.

Si les premières concernées ne savent pas quels sont leurs droits réels, il serait difficile qu'elles les obtiennent en cadeau de mariage ou d'anniversaire. Ensuite, il y a l'ignorance du sens réel des droits de la femme par les femmes elles-mêmes.

En effet, les questions de droit sont très pointilleuses et il ne suffit pas seulement de parler français ou d'être allé à l'école pour être capable d'interpréter le sens réel d'un droit. S'il en était ainsi, la tâche des magistrats serait la plus facile au monde. Cette situation fait en sorte, il faut le dire clairement, que certaines femmes, des leaders de groupe, entraînent la masse ignorante dans l'abîme des non-sens souvent irréparables. Par ailleurs, le comportement de certaines femmes contribue, à notre avis, à maintenir la femme dans les situations de dépendance totale et notoire vis-à-vis des hommes.

Les belles filles (beauté physique) tiennent lieu de fleurs décoratives lors des cérémonies. Lors des publicités, des bals populaires et des soirées dansantes, certaines expressions laissent à désirer : «*Venez nombreux : il y aura à cette occasion, de la musique, des brochettes, … et les belles filles vous tiendront compagnie* ». Alors : musique, boisson, brochette et belle fille ou tout simplement fille (la beauté étant relative, n'en déplaise aux tenants de la beauté universelle), sont prises sur un même pied d'égalité. Si les femmes se plaisent dans cette situation, alors l'horizon d'une égalité en droits de l'homme et de la femme n'est pas pour bientôt. Enfin, selon une expression courante, lorsqu'on ne sait pas où l'on va, il serait mieux voire impérieux de connaître au moins d'où l'on vient. Lorsqu'on se perd dans une telle situation et que la connaissance du lieu de destination devient problématique, il suffit simplement de revenir sur ses pieds comme on le dit souvent, pour reconsidérer son parcours.

Dans ce sens, la lutte pour l'obtention des droits des femmes a une histoire. Mais combien sont les femmes qui connaissent cette histoire ? Certes, le passé est passé. Mais l'histoire elle-même nous révèle que tous ceux qui ont tenté d'ignorer leur passé ont été rattrapés par ce même passé. L'émancipation est un processus qui se passe d'abord dans la tête et se traduit ensuite par les actes et les comportements. Certes, Victor Hugo disait : «*l'homme s'efforce, invente, crée, sème et moissonne, détruit et construit, pense, combat, contemple ; la femme aime. Et que fait-elle avec son amour ? Elle fait la force de l'homme*». Pour répondre à cet idéal de Victor Hugo et devenir la force des hommes, les femmes doivent d'abord se libérer d'elles-mêmes, de leurs propres préjugés, de leurs propres comportements avant de pouvoir se libérer des préjugés des autres. Telle est la seule condition, d'une émancipation réaliste et non utopique de la femme et de l'accomplissement de la prédiction de Mariama Bâ dans Une si longue lettre, page 90, selon laquelle «*La femme est la racine première, fondamentale de la nation où se greffe tout apport, d'où part toute floraison».*

Medias

L'UNESCO évalue le développement des médias au Togo

Pour évaluer l'état des lieux des médias au Togo, le bureau régional de l'Unesco à Accra a recouru à ses indicateurs de développement des médias (IDM)

L'organisation onusienne pour la culture s'est penchée sur l'un des engagements qu'elle a pris à l'égard de notre pays : l'accompagner dans sa transition démocratique en contribuant au développement de médias libres, indépendants et pluralistes.

Pour cela, l'Unesco a ressorti ses indicateurs de développement des médias (IDM) -- qui ont déjà servi à analyser le paysage médiatique d'autres pays dans le monde – afin de faire l'état des lieux de la situation au Togo. Un rapport préliminaire de l'étude sur le développement des médias a été présenté et discuté, le 24 juillet 2012, par Honoré Tchalim BLAO, Consultant Médias, à Lomé, en présence de plusieurs journalistes.

Honoré Tchalim BLAO, Consultant Médias (au milieu)

Ce rapport préliminaire est composé de cinq chapitres correspondant aux principales catégories des indicateurs de développement des médias, à savoir le cadre juridique et réglementaire, le paysage audiovisuel, la diversité des médias, la formation et le renforcement des compétences et l'infrastructure de l'information et de la communication. Les participants ont débattu des 50 questions clées posées dans le document dont le système de régulation de l'audiovisuel, les lois sur la diffamation, la publicité, la concentration des médias, l'autorégulation, la spécificité des médias publics, la sécurité des journalistes, la formation...

L'objectif de cette évaluation est de recueillir le retour de la profession sur les grandes thématiques de l'étude, affiner les détails et les précisions pour consolider les résultats définitifs. Aussi, veut-elle soutenir la réforme des médias et présenter aussi bien au gouvernement qu'aux professionnels des médias une série de recommandations et de propositions.

MESSE ANNIVERSAIRE
27 JUILLET 2007 - 27 JUILLET 2012

En mémoire de notre cher et regretté

DJONI Baroma Martin
Directeur de l'Education Physique et des Sports

Voici cinq ans jour pour jour que ton créateur t'a arraché à notre affection.

Ce départ brusque et inattendu a laissé autour de nous un vide terrible que seul l'Eternel pourra combler.

Mais ton souvenir demeure et demeurera toujours vivace dans nos cœurs.

En ce jour anniversaire de ta tragique disparition et de cette douloureuse séparation,

Nous tes enfants que tu aimais tant, les familles parentes, alliées et amies, demandons à Dieu de te garder à jamais dans la lumière et dans son amour infini.

Aussi, saisissons-nous cette occasion pour renouveler nos vifs et sincères remerciements ainsi que notre reconnaissance à tous ceux qui, de près ou de loin, nous ont assisté et soutenu dans cette épreuve et les prions de bien vouloir assister ou de s'unir d'intention à la messe d'action de grâces qui sera célébrée le samedi 28 juillet 2012 à 6H00 à la Confrérie des Frères Comboniens de Cacaveli.

Les salutations d'usage seront reçues dans la maison DJONI, sise dans le quartier dit Agoè-réserve en face de l'antenne TOGOCEL.

Que le Dieu Tout Puissant vous comble de ses grâces et bénédictions.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1122
DE LOTO BENZ DU 18 JUILLET 2012

Nous assistons tous les mercredis au tirage hebdomadaire de Loto Benz. une autre façon de changer vos vies. En effet nouq prenons part ce mercredi 25 juillet 2012 au tirage N°1123 de ce passionnant jeu.

Au précédent tirage, la LONATO a encore fait des heureux gagnants à travers plusieurs gros lots et lots intermédiaires tant à l'intérieur du pays qu'à LOME.

A **LOME,** nous avons enregistré seulement des lots intermédiaires.

A **KARA**, nous avons enregistré un lot de **500.000F CFA** sur **le point de vente 7304**.

A **ATAKPAME**, nous avons deux fidèles parieurs qui remportent chacun un lot de **500.000F CFA** sur **les points de vente 2045 et 7107**.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

A la LONATO, TOUT LE MONDE GAGNE !
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1123 de LOTO BENZ du mercredi 25 JUILLET 2012

Numéro de base

81	73	44	19	09